

PREAMBULE DE LA CHARTE REGISSANT LES RELATIONS ENTRE DONNEURS D'ORDRE ET PME

CHARTER REGISSANT LES RELATIONS ENTRE DONNEURS D'ORDRES ET FOURNISSEURS AU SEIN DE LA FILIERE FERROVIAIRE

CONTEXTE

Sur la base de constats datant de Novembre 2008, dans le cadre de la médiation du Crédit aux entreprises, l'Etat a souhaité remédier aux difficultés rencontrées dans les relations entre « les grands donneurs d'ordre et les PME ».

La réflexion a permis d'aboutir à la signature d'une charte, « Charte de la Médiation du Crédit et de la CDAF, l'Association des Acheteurs de France, régissant les relations entre grands donneurs d'ordre et PME », annexée au présent document (et ci-après mentionnée comme « la Charte »).

Il est à noter que la Charte a été en particulier signée par les acteurs suivants, en relation avec l'activité ferroviaire : SNCF, RFF, RATP, ALSTOM, Veolia, Faiveley, SNR Roulements.

La mise en place, à l'initiative du ministère de l'Industrie, de la filière ferroviaire en tant que telle et de son comité stratégique (CS2F), faisant suite aux Etats Généraux de l'Industrie (EGI), s'est accompagnée d'une identification des sujets clefs à aborder. Le renforcement des bases et de la cohésion de la filière est l'un de ces sujets, qui passe notamment par la mise en œuvre des pratiques énoncées dans la Charte entre grands clients et fournisseurs au sein de la filière ferroviaire.

La Fédération des Industries Ferroviaires (FIF), qui assure la présidence du Comité de Pilotage de la filière, a décidé de promouvoir les principes de la Charte auprès de ses membres et plus largement au sein de l'ensemble de la filière ferroviaire, et d'encourager les entreprises de la filière à y adhérer. A ce titre, la FIF sera membre du Comité de Pilotage de la Charte.

SPECIFICITES

Dans l'application de la Charte au sein de la filière ferroviaire, certaines spécificités devront être prises en compte dans son objet ou dans son application. Ces éléments sont explicités ci-après :

- Au delà des « entreprises ayant un gros volume d'achats » (la Charte, préambule) sont concernées au sein de la filière ferroviaire « les entreprises ayant un volume d'achats important au regard de leur taille ou de celle de leur fournisseur ». Dans cet esprit, la notion de « grands Donneurs d'Ordres » est étendue à l'ensemble des « Donneurs d'Ordres ».
- Dans l'application de la loi LME (la Charte, Article 1) il est entendu que l'application unilatérale d'une retenue sur facture sans accord préalable du fournisseur est illégale.
- La notion de « correspondant PME » (la Charte, Article 9) est à entendre comme « correspondant fournisseur ».

Les donneurs d'ordre de la filière ferroviaire, signataires du présent document, s'engagent à en faire un document de référence dans leurs contrats d'achats vis-à-vis des fournisseurs de la filière.

PRINCIPE D'APPLICATION

La signature de ce présent document « Charte régissant les relations entre donneurs d'ordres et fournisseurs au sein de la filière ferroviaire » engage les signataires à la mise en œuvre et au respect de l'ensemble des pratiques énoncées dans la Charte jointe en annexe, dans son titre «10 engagements pour des achats responsables», et explicitées ou complétées par les spécificités énoncées ci avant.

MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE AU SEIN DE LA FILIERE FERROVIAIRE

La FIF, assurant en la personne de son Président la Vice-présidence de la filière ferroviaire et la Présidence de son Comité de Pilotage veille à la diffusion du présent document dans l'ensemble de la filière, en assure la promotion, encourage à sa signature et en contrôle l'application.

Dans ce cadre, le Comité Stratégique de la filière ferroviaire fera un point régulier sur la mise en œuvre et l'application des principes de la Charte, en déduira les éventuelles actions correctives qui pourraient s'avérer nécessaires au sein de la filière ferroviaire, et, le cas échéant, proposera des évolutions de la Charte dans son contenu ou son périmètre. Le Comité de Pilotage de la filière ferroviaire proposera les modalités pratiques de collecte des informations nécessaires à l'établissement de ce point périodique.

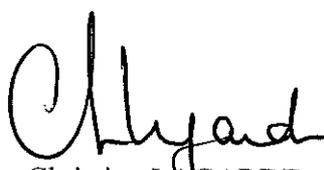
Un premier bilan de la diffusion et de l'application de la « Charte régissant les relations entre donneurs d'ordres et fournisseurs au sein de la filière ferroviaire » sera fait mi 2011.

Chaque entreprise signataire devra désigner un correspondant chargé du suivi de l'application de cette charte au sein de l'entreprise. Ce correspondant sera indiqué au Comité de Pilotage de la Filière Ferroviaire. Lorsque la taille de l'entreprise le justifie, celle-ci pourra désigner un médiateur interne.

Les signataires

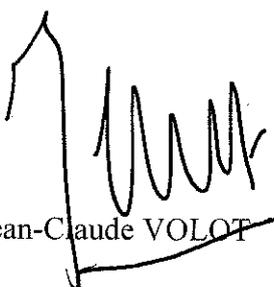
A Paris, le 14 décembre 2010

En présence du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie



Christine LAGARDE

**Médiation des relations interentreprises
industrielles et de la sous-traitance**



Jean-Claude VOLOT

Filière des Industries Ferroviaires



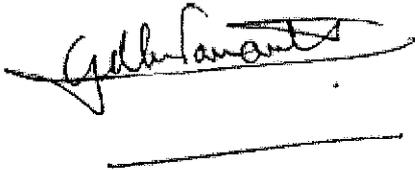
Louis NEGRE



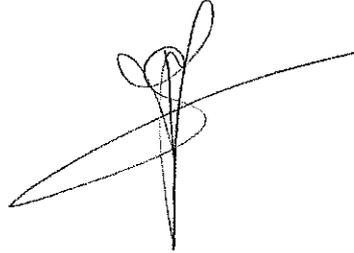
ACIERIES ET LAMINOIRS DE RIVES
Christian COCHET
Directeur Général



ALSTOM TRANSPORT
Jérôme WALLUT
Directeur Général - France



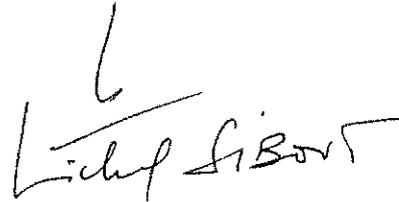
ANSALDO STS France
Gilles PASCAULT
Directeur Grands Contrats



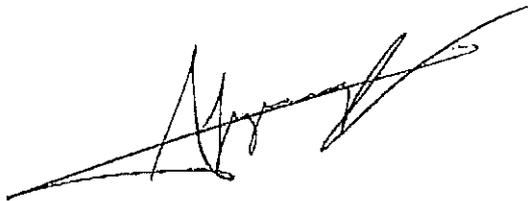
BDR S.A
Marie-Pascale SOULARD
Directrice Générale



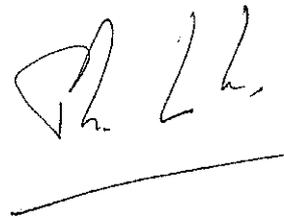
BOMBARDIER TRANSPORT France
S.A.S
Jean BERGE
Président



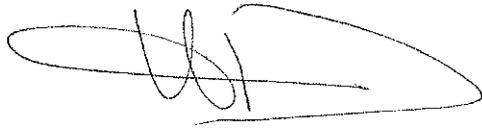
CEIT
Michel SIBOUT
Président Directeur Général



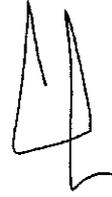
M. Vicente ALZUGARAY
Directeur Général
CFD



ECA EN
Philippe NOVELLI
Directeur Général



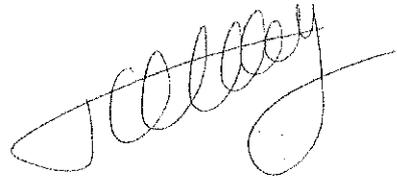
EGIS RAIL
Hubert MAGON-PUJO
Directeur Général



FBO
Pascal CHEVRIER
Président du Comité de Direction



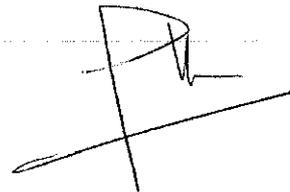
FLB S.A.S
Jean-Marc BOBEE
Directeur Général



FREINRAIL
Eric TASSILLY
Président-Directeur Général



GHH VALDUNES
Guy STEVENOT
Président de Valdunes SAS



HELLERMANN TYTON
Jean-Baptiste HUMANN
Directeur Général



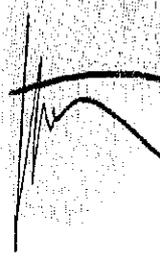
HYPERTAC
Jean-Yves CALLEN
Directeur Général



MBD DESIGN
Vincent CREANCE
Président



OTIMA
Christophe PARENT
Directeur Général



RAILTECH INTERNATIONAL
Patrick CATHOU
Directeur Commercial Marketing



SAFE RAIL
Didier BARBAUD
Gérant



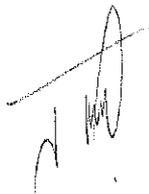
SCHALTBAU FRANCE
Jacques MEUNIER
Gérant



SEF Industrie
Jean-Marc FERRANDEZ
Président



SIEMENS SAS - Division Mobility
Eric CAZEAUX
Directeur



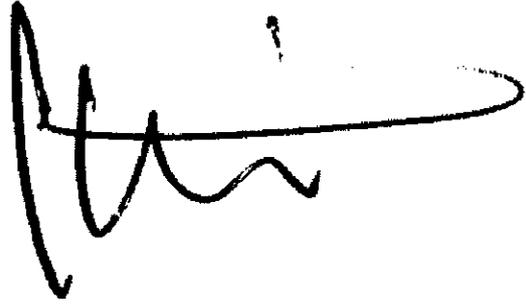
SKF France
Jean TOURNOUX
Directeur Général



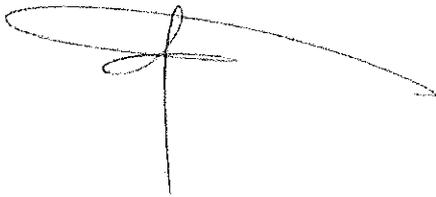
SOURIAU Connection Technology
François-Xavier MARCHAIS
Industry Business Unit Director



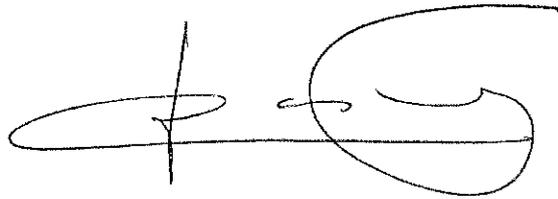
SPENCER MOULTON SARL
Guy JOLY
Chef de Produits - Ferroviaire et produits techniques



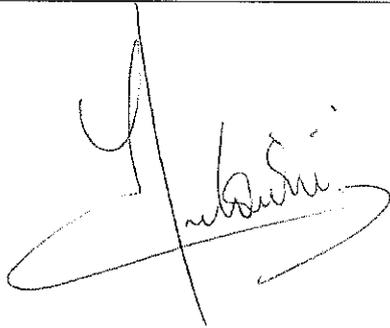
Tata Steel France Rail SA
Gérard GLAS
PDG



TSO
Emmanuèle PERRON
PDG



VOITH TURBO SA
Thierry CONSTANTIN
Directeur France



VOSSLOH COGIFER
Yves ANTONINI
Directeur Général